

*Peine capitale*

● (1640)

L'argument de ceux qui sont contre la peine de mort, c'est qu'elle n'empêche pas le meurtre. Je ne pense pas qu'on puisse prouver ni réfuter un tel argument. Ceux qui réclament l'abolition prétendent que dans les pays où l'on applique la peine de mort, le taux de meurtre est le même que dans les pays qui l'ont abolie. L'ennui, avec ce genre de comparaisons, monsieur l'Orateur, c'est qu'elles ne sont pas valables, car il s'agit toujours de pays du monde occidental. En fait, aucun pays du monde occidental n'applique réellement la peine capitale. Certains ont légiféré pour l'abolir et d'autres non, mais en pratique, tous les pays du monde occidental, peut-être à l'exception de certains États d'Afrique, sont abolitionnistes. Nous n'aurons certainement pas la naïveté de croire que les meurtriers l'ignorent. James O. Wilson, professeur d'administration publique à l'Université Harvard, a écrit ce qui suit dans le *New York Times Magazine* du 28 octobre 1973:

Il est impossible de savoir quel effet la peine de mort aurait eu ces dix ou vingt dernières années si on l'avait appliquée plus souvent.

Je me méfie des statistiques, car je ne pense pas qu'elles prouvent quoi que ce soit dans un sens ni dans l'autre. Toutefois, cela dit, et si l'on est assez prudent, les chiffres concernant le taux de meurtres et de tentatives de meurtre au Canada depuis 20 ans environ sont très révélateurs. Selon les chiffres de Statistique Canada, en 1955, le taux de meurtre était de 0.9 par 100,000 habitants, soit légèrement moins d'une personne sur 100,000. Six ans plus tard, en 1961, il était passé à 1.2 pour 100,000 habitants. En 1967, il était grimpé à 1.8 pour 100,000 habitants. Au cours de la période de six ans allant de 1961 à 1967, l'augmentation du taux de meurtre a été exactement deux fois plus élevée qu'au cours des six années précédentes, soit de 1955 à 1961.

Ce rythme d'accroissement ne s'est pas démenti, il s'est même élevé légèrement pendant les sept années suivantes. En 1974, selon Statistique Canada, il y a eu 2.6 meurtres pour 100,000 habitants. Voici, en chiffres absolus, le nombre de meurtres commis au Canada pendant chacune de ces années: en 1955, 118; en 1961, 185; en 1967, 282 et en 1974, 539. En d'autres termes, en l'espace d'environ 20 ans, le nombre des meurtres a presque quintuplé.

En ce qui concerne les tentatives de meurtres, les chiffres sont encore plus éloquentes. En 1961, il y en a eu 74, c'est-à-dire 0.5 pour 100,000 habitants. En 1967, il y en a eu 139, soit 0.9 pour 100,000. En 1974, 524, soit 2.3 pour 100,000 habitants. Donc, sur une période de 13 ans, entre 1961 et 1974, le nombre des tentatives de meurtres s'est multiplié par huit ou presque. Ce qui est intéressant à observer, c'est que cette augmentation coïncide à peu près exactement avec la période qui a suivi l'abolition de fait sinon de droit de la peine capitale, puisque la dernière exécution a eu lieu en 1962.

Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, que la fréquence des meurtres et des tentatives de meurtres aurait été moins élevée si la peine capitale avait été appliquée pendant les 15 dernières années. C'est possible, mais je ne puis l'affirmer. Personne n'est en situation de se prononcer dans un sens ni dans l'autre. Mais n'a-t-il pas pu y avoir autre chose qu'une simple coïncidence dans la progression nette du nombre des meurtres et des tentatives de meurtres dans la période pendant laquelle la peine de mort n'a pas été appliquée? Cette période est d'ailleurs marquée d'un abandon de plus en plus général des valeurs morales, d'un laxisme de plus en plus grand.

Y a-t-il vraiment une différence entre l'attitude des criminologistes et des pénologues convaincus qu'on peut à coups de dollars et d'attentions redresser les assassins les

plus endurcis, et celles de ces éducateurs d'avant-garde professant qu'il faut laisser l'enfant faire ce qu'il veut à l'école, évitant tout ce qui ressemble à un ordre ou à une discipline par crainte de nuire à l'épanouissement de la créativité? Qui pourrait nier que les crimes violents chez l'adulte et le vandalisme scolaire et la délinquance chez l'enfant ont progressé à un taux fantastique depuis 15 ans? Avons-nous la naïveté de croire que les criminels adultes et les jeunes délinquants ignorent la tolérance dont fait preuve notre société et l'indulgence avec laquelle elle traite les malfaiteurs?

L'hiver dernier, une dépêche de la Presse canadienne en provenance de Toronto et reprise dans le numéro du 18 mars du *Free Press* de Winnipeg, racontait l'histoire d'un policier de la région de Toronto, le sergent d'état-major Jack Foster, qui avait démissionné juste deux ans avant d'avoir atteint 30 années de service ouvrant droit à une pension, parce qu'il était irrité et déçu de voir ce qui se passait tous les jours devant les tribunaux. Il estimait qu'il ne pouvait rester dans la police et continuer d'en être le témoin. Voici ce qu'il a dit:

D'après ce que je constate, ce qui se passe dans les tribunaux n'est qu'une comédie, un numéro de cirque. Les jeunes gens qu'on traduit devant les tribunaux considèrent l'affaire comme une simple farce. Ils quittent le tribunal en riant.

Monsieur l'Orateur, peut-être que je suis vieux jeu, mais je crois qu'il existe des règles morales, qu'il y a des choses qui sont bonnes et d'autres qui sont mauvaises. Il y a certains comportements qu'une société morale et juste doit trouver inacceptable, et ceux qui commettent ces actions de propos délibéré sont des criminels et doivent être traités comme tels. Naturellement, c'est une attitude très peu à la mode aujourd'hui. L'idée qu'une chose soit mauvaise en soi n'est plus acceptée tout comme l'idée qu'une chose soit bonne en soi. Aujourd'hui, il n'y a plus ni saints ni pécheurs. Sans doute sommes-nous la première société à ne pas reconnaître ou à refuser de reconnaître qu'il y a du mal dans l'homme. Les criminels, de nos jours, ne sont pas mauvais, ils sont simplement mal compris, mal orientés, déshérités et mal aimés. Monsieur l'Orateur, je le répète, peut-être que je suis vieux jeu, mais je pense que certains criminels ne sont pas si mal partagés. Je pense plutôt qu'ils sont avides, égoïstes, sans scrupules, malfaisants et très dangereux pour une société pacifique.

Il y a quelques années, un film très en vogue racontait la poursuite d'un criminel spécialisé dans l'enlèvement et le meurtre de ses victimes. La chose s'était produite trois ou quatre fois, et la police s'était montrée incapable de l'arrêter. D'après le héros de l'histoire, le meurtrier allait frapper à nouveau dans les 24 heures, il commettrait un autre enlèvement, peut-être un autre meurtre. Le chef de police lui demanda pourquoi il pensait ainsi et il répondit: «C'est lui qu'il aime ça.»

Monsieur l'Orateur, les enlèvements suivis de menaces et de l'assassinat de l'otage sont bien connus au Canada depuis quelques années. Il en est de même d'autres crimes odieux et des voies de fait. Les Canadiens sont dégoûtés de ces meurtres répétés de jeunes enfants, de ces viols, de ces mutilations, de ces tortures infligées aux victimes tuées sadiquement après avoir été volées. Comment convient-il de réagir devant ces criminels, devant ce danger de notre société? Est-il plus susceptible de traitement que le cancer qui s'attaque au corps humain? Nous devons assurément reconnaître qu'à un moment donné, la seule façon acceptable de traiter les criminels est de les exécuter, de les éliminer de la société, comme le cancer est éliminé de